



## Auto-entrepreneur ventes livres occasions : livre de police ?

-----  
Par PascalL

Bonjour,

en cours de lancement d'une micro-entreprise de ventes/achats de livres d'occasions par divers canaux : achats au particuliers, successions/héritages, foires et salons, sur Internet, etc, ainsi que revente en gros et au détail sur Internet, foires et salons, aux particuliers et professionnels, etc, je souhaiterais savoir, s'il vous plaît, si la tenue d'un livre de police achats/reventes est obligatoire pour cette activité ?

En vous remerciant.

-----  
Par morobar

Bonjour,

Oui selon ce site officiel:

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23207]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23207[/url]

-----  
Par PascalL

Bonjour,

merci de votre réponse. Oui, c'est bien obligatoire, d'autant qu'il y a des livres très anciens et rares à valeurs élevés, cela s'apparente donc à une activité d'antiquaire. Cela permettra aussi de les référencer officiellement pour l'assurance au cas où.